

performance de leurs produits, de prix compétitifs et d'un bon service réussiront.

Tous les fournisseurs de matériel ou de services, qu'ils soient locaux ou étrangers, à un organisme du gouvernement mexicain doivent être enregistrés auprès du Secrétariat des programmes et du budget (SPP) et du ministère des Achats de l'organisme lui-même. Tous les achats d'un montant supérieur à un minimum stipulé doivent se faire par appel d'offres.

A la suite de l'accession du Mexique au GATT, le gouvernement mexicain a ouvert progressivement l'économie aux fournisseurs étrangers. Les droits de douane à l'importation ont été abaissés d'un maximum de 100 % à 20 %. Le système officiel des prix à l'importation a été totalement éliminé et des licences d'importation sont nécessaires pour 325 positions du tarif douanier sur un total de 11 950 figurant dans la Loi sur le tarif douanier mexicain, dont aucun ne correspond à cette industrie. Le Mexique a adopté le Système harmonisé de nomenclature douanière le 1er juillet 1988.

Les conditions d'importation en ce qui concerne les machines et le matériel de mines se sont beaucoup améliorées à la suite de cette libéralisation du commerce. Les importations sont assujetties à une évaluation douanière de 0 % à 20 % ad valorem sur la valeur de la facture F.A.B. De plus, un droit de